

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ÉCRITE DE MME ERICA HENNEQUIN, DÉPUTÉE (CS-POP-VERTS), INTITULÉE "ASSAINISSEMENT DES FINANCES – MESURE NO 52" (N°2195)**

Une grande partie des mesures citées dans la question écrite sont déjà prévues dans le cadre du projet "Développer une stratégie d'efficacité énergétique appliquée au bâtiment" inscrit dans le Programme de législature 2008-2011.

Le Gouvernement renonce à faire chiffrer le montant des économies que représentent ces mesures, en raison notamment du temps et du coût qu'une telle étude nécessiterait pour chacune d'elles. Il est néanmoins conscient que l'économie d'énergie revêt également un fort potentiel d'économie financière. Toutefois il ne voit pas celles-ci comme une mesure d'assainissement du déficit structurel mais comme la nécessité pour l'Etat d'appliquer une politique de développement durable, avec comme objectif celui de tendre à la société à 2000 W.

Pour ce qui est des mesures citées en particulier, le Gouvernement apporte les commentaires suivants:

- L'optimisation énergétique des ordinateurs de l'administration cantonale est possible. Cela représente un coût approximatif de 15 francs par poste de travail, sans le coût de la main d'œuvre. Cela empêche toutefois la possibilité de lancer des déploiements de logiciel durant la nuit afin d'éviter de perturber l'activité administrative en journée.
- L'arrêt systématique des imprimantes et photocopieuses pendant la pause de midi, la nuit et les fins de semaines n'est pas recommandé par le Service informatique, car les serveurs d'impression doivent toujours avoir les imprimantes en ligne, au risque de provoquer sinon énormément de messages d'erreur et de trafic réseau d'où de nombreux problèmes lors de la reprise du travail. Pour information, la consommation d'une imprimante standard (HP Laserjet 4250) est de 680 Watts maximum durant l'impression, de 20 Watts en attente et elle passe à 13 Watts en mode d'économie d'énergie. Ces imprimantes sont certifiées Energystar.
- Le réglage par défaut des imprimantes en mode recto/verso est techniquement possible. Il est bon néanmoins de préciser que tous les documents administratifs ne se prêtent pas forcément à l'impression recto-verso. Toutefois des recommandations sont faites aux collaboratrices et collaborateurs pour privilégier ce mode d'impression.
- Le personnel est sensibilisé au fait d'économiser l'impression de documents et notamment des courriels. Un message, du style, "Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer ce courriel" pourra être ajouté à la fin de chaque courriel.
- Le Groupe de travail pour l'acquisition des véhicules de l'Etat met sur pied une procédure d'acquisition inspirée de celle proposée aux administrations publiques par l'organisation "e-mobil", prenant en compte les aspects énergétiques et environnementaux, et ainsi basée sur l'actuelle étiquetteEnergie et à l'avenir sur l'étiquetteEnvironnement plus complète qui va la remplacer.
- La décision du remplacement des ampoules à incandescence des éclairages courants a été prise, la programmation s'appuie actuellement sur la fin de vie des ampoules et sur la fin des stocks existants. Ce changement systématique et "obligatoire" est prévu dès 2009. La problématique la plus importante est celle de l'adaptation des installations avec variateurs d'intensité qui peut engendrer des coûts relativement importants. Le Gouvernement fait toutefois remarquer que l'Etat utilise aussi beaucoup d'éclairages fluorescents (néons) qui sont déjà moins énergivores que les ampoules à incandescence. Ils sont généralement de 36 W et pour les remplacer par des modèles de 18 W, il est nécessaire de changer les ballasts et dans le cas de nos équipements, qui datent déjà, cela implique l'échange complet des luminaires, qui sont aussi équipés de meilleurs réflecteurs. Comme mesure immédiate, ou pourrait désinstaller 1 tube sur 2, là où l'éclairage est à l'évidence surdimensionné et dans les lieux de passage.

- Concernant l'installation de détecteurs de mouvement, le Service des constructions évalue systématiquement, à l'occasion de transformations ou de travaux d'entretien importants, l'opportunité d'installer ce genre d'équipement.
- La mesure consistant à fermer les stores pour conserver la chaleur à l'intérieur des locaux peut effectivement permettre une certaine économie d'énergie, guère chiffrable, sur la consommation d'énergie de chauffage dans les bâtiments équipés de stores à lamelles, encore faut-il qu'elles soient du modèle emboîtable. Pour les volets et les stores à lamelles orientables, la mesure n'aurait guère d'effets. Pour l'instant cette pratique s'effectue uniquement et systématiquement dans les bâtiments sous la responsabilité d'une conciergerie à plein temps. La mesure la plus efficace est bien évidemment le remplacement des anciennes fenêtres à double vitrage par de nouvelles aux coefficients de transmission thermique conformes aux prescriptions, voir au standard Minergie.

L'ensemble de ces mesures ne va pas sans une véritable conscientisation du personnel. Aussi, le Service des transports et de l'énergie, en tant que responsable de l'information, prépare une campagne de sensibilisation du personnel de l'Etat pour l'automne, à la veille de la nouvelle saison de chauffage. Il sera distribué une brochure récemment éditée par la Conférence des délégués romands à l'énergie (CRDE). Intitulée "Réflexe énergie... économies en puissance". Cette brochure encourage les meilleurs comportements, aussi bien chez soi qu'au travail ainsi que dans ses déplacements. Cette campagne, menée en collaboration avec Juragenda21, sera communiquée aux médias de manière à informer la population.

Delémont, le 1<sup>er</sup> juillet 2008

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme  
le Chancelier

Sigismond Jacquod